RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/05/06

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260511-LOL_11052026_E-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 11 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	15

Date de la convocation
Le 04 mai 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le onze du mois de mai,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU, M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.
Absents : Mme Clémence LAMER (procuration à Mme L. PERON)
Secrétaire de séance : Mme S. L'HURIEC

Objet de la Délibération
Participation financière de la commune de Landeleau au projet d'aménagement de services d'accueil aux itinérants à Pont Trifin

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

VU les délibérations du conseil municipal de Landeleau n° 2025/03/02 et 2025/03/03 en date du 02 juin 2025 et la délibération du Conseil communautaire du 17 avril 2025 autorisant la mise en œuvre du Contrat de Canal 2025 – 2028 et son plan d'actions et de financement prévisionnel.

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement de services d'accueil aux itinérants à Pont Trifin présente un intérêt mutualisé pour les communes de Spézet, de Landeleau et de Cléden-Poher,

CONSIDÉRANT que cette participation s'inscrit dans le cadre des compétences communales en faveur de l'attractivité du territoire,

Délibère, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – Le conseil municipal approuve la participation financière de la commune de Landeleau au projet d'investissement « Aménagement de services d'accueil aux itinérants » pour un montant de 2 555,49 €, soit 6,67 % du projet dont le total est estimé à 38 332,36 € HT tel que le détaille le plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
1 table de pique-nique couverte	1700,10 €	Commune de Spézet (6,67 %)	2 555,49 €
8 arceaux vélos	853,20 €	Commune de Landeleau (6,67 %)	2 555,49 €
Bungalow sanitaire	32 223 €	Commune de Cléden-Poher (6,67 %)	2 555,49 €
Raccordement eau	1 979,81 €	ADEME (44,11%)	16 908,40 €
Raccordement électricité	416,67 €	Destination Cœur de Bretagne (35,89 %)	13 757,48 €
1 fontaine à eau	1 159,58 €		
TOTAL	**38 332,36 €**	**TOTAL**	**38 332,36 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260511-LOL_11052026_E-DE

ARTICLE 2 – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2026,

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette participation.

ARTICLE 4 – La présente délibération sera notifiée à la commune de Spézet et transmise au représentant de l'État dans le département.

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

